

GARANTIE LIMITÉE

Droits supplémentaires octroyés par les lois de protection des consommateurs. En tant que consommateur, VOUS êtes susceptible d'avoir des droits légaux (statutaires) qui viennent s'ajouter aux droits stipulés dans la présente Garantie limitée (tels que les lois de protection des consommateurs du pays dans lequel VOUS vivez) (les « **Droits du consommateur** »). La présente Garantie limitée établit certaines situations dans lesquelles RIM est tenu ou non de remédier aux problèmes rencontrés avec un Appareil BlackBerry. La présente Garantie limitée ne limite ni n'exclut aucun Droit du consommateur auquel VOUS pouvez prétendre eu égard à un Appareil BlackBerry.

Couverture de la Garantie du fabricant. La présente Garantie limitée du fabricant établit les charges de responsabilité de Research In Motion Limited et de ses filiales (« **RIM** ») concernant les produits et accessoires de marque BlackBerry fabriqués par ou pour le compte de RIM (« **Appareil BlackBerry** »). RIM garantit à l'acheteur initial et utilisateur final d'un Appareil BlackBerry (« **VOUS** »), que l'Appareil BlackBerry sera exempt de défauts de matériau et de fabrication s'il est utilisé normalement pendant une période commençant à la date de l'achat initial par VOUS et continuant pendant la période spécifiée pour chaque type d'Appareil BlackBerry applicable (la « **Période de garantie** »). VOUS ne pouvez céder la présente Garantie limitée.

Appareil BlackBerry *	Période de garantie	Qui contacter pour obtenir de l'aide concernant un Appareil BlackBerry (« Coordonnées de la garantie »).
Smartphone BlackBerry	1 an	Veillez contacter le détaillant auprès duquel VOUS avez acheté l'Appareil BlackBerry qui vous indiquera comment obtenir de l'aide concernant votre Appareil BlackBerry.
Smartphone BlackBerry P'9981	2 ans	Veillez contacter un représentant RIM – les coordonnées de la garantie se trouvent sur www.blackberry.com/gettingstarted
Tablette BlackBerry	1 an	Veillez contacter un représentant RIM – les coordonnées de la garantie se trouvent sur www.blackberry.com/playbookwarranty
Accessoires BlackBerry, parmi lesquels les composants électroniques et les logiciels, par exemple : les appareils Bluetooth, les lecteurs de carte à puce et les haut-parleurs à fixer sur le pare-soleil	1 an	Veillez contacter le détaillant auprès duquel VOUS avez acheté l'Appareil BlackBerry

* La présente Garantie limitée peut prévoir des exceptions concernant certains modèles d'Appareils BlackBerry ou certains pays – veuillez vous référer à l'Annexe 1 de la présente Garantie limitée. Concernant les Appareils BlackBerry remis à neuf par ou pour le compte de RIM, la période de garantie restante (le cas échéant) s'appliquera à l'Appareil BlackBerry ainsi remis à neuf.

Pendant la Période de garantie, si RIM détermine que l'Appareil BlackBerry présente un défaut couvert par la présente Garantie limitée, RIM pourra, à son entière discrétion :

- (i) réparer gratuitement la portion défectueuse de l'Appareil BlackBerry avec des pièces neuves ou révisées ;
- (ii) remplacer gratuitement l'Appareil BlackBerry défectueux par un produit comparable neuf ou révisé ; ou

- (iii) si RIM n'est pas à même de réparer ou de remplacer l'Appareil BlackBerry selon les dispositions des points (i) ou (ii), RIM VOUS remboursera le prix d'achat net que VOUS avez payé pour l'Appareil BlackBerry.

Si l'Appareil BlackBerry est réparé ou remplacé par ou pour le compte de RIM au cours de la Période de garantie, la Période de garantie de l'Appareil BlackBerry ainsi réparé ou remplacé expirera à la date d'expiration de la Période de garantie originale (sauf dans la mesure où RIM soit tenu légalement de VOUS fournir une Période de garantie plus longue concernant l'Appareil BlackBerry réparé ou remplacé). Tout service de garantie ou d'assistance fourni par ou pour le compte de RIM en vertu de la présente Garantie limitée est subordonné à la restitution de VOTRE Appareil BlackBerry à un fournisseur RIM agréé (tel que stipulé dans la rubrique « Comment retourner votre Appareil BlackBerry » ci-dessous). Lorsque VOUS retournez votre Appareil BlackBerry au titre de la présente Garantie limitée et que VOUS recevez un Appareil BlackBerry en remplacement, l'article que VOUS retournez devient la propriété de RIM et l'article de remplacement devient VOTRE propriété. Lorsqu'un remboursement est effectué en vertu de la présente Garantie limitée, VOUS devez retourner l'Appareil BlackBerry à RIM et l'Appareil BlackBerry ainsi restitué devient la propriété de RIM.

Exclusions et limites de garantie. La présente Garantie limitée ne s'applique pas (tel que déterminé par RIM) :

- (i) aux pièces consommables d'un Appareil BlackBerry telles que les batteries et les revêtements de protection conçus pour s'user au fil du temps à moins que le dommage n'ait été causé par un défaut de matériau ou de fabrication ;
- (ii) à l'usure normale de l'Appareil BlackBerry ;
- (iii) dans le cas où l'Appareil BlackBerry est ouvert, modifié ou réparé par une personne non autorisée par RIM ;
- (iv) dans le cas où le numéro de série, le numéro IMEI ou d'autres identifiants de l'Appareil BlackBerry ont été altérés ou supprimés ;
- (v) aux Appareils BlackBerry dont les dommages, défauts ou dysfonctionnements sont causés par ou résultent :
 - (a) d'un mauvais usage, de l'humidité ou de l'effet de liquides, de la proximité ou de l'exposition à la chaleur, d'un accident, d'un usage détourné, d'une négligence ou d'une avarie au démontage ;
 - (b) de l'utilisation de l'Appareil BlackBerry en association avec des accessoires, produits, services, logiciels, applications ou équipements connexes ou périphériques non expressément agréés ou fournis par RIM pour être spécifiquement utilisés avec VOTRE modèle particulier d'Appareil BlackBerry ;
 - (c) de tout événement non imputable à l'Appareil BlackBerry lui-même ; ou
 - (d) de l'utilisation ou de l'usage de l'Appareil BlackBerry de manière non conforme au guide d'installation applicable ou à la documentation de l'utilisateur final standard élaborée et fournie par RIM, y compris les instructions relatives à la sécurité et au fonctionnement disponibles sur <http://docs.blackberry.com>, ou l'Accord de licence de solution BlackBerry disponible sur <http://us.blackberry.com/legal/bbsla.jsp> ;
- (vi) aux dommages subis par la surface de l'Appareil BlackBerry, y compris, notamment, les fissures, enfoncements ou rayures ;
- (vii) aux équipements, tablettes ou autres matériels électroniques autres que l'Appareil BlackBerry tel que défini dans la présente Garantie limitée – par exemple, elle ne s'applique pas aux cartes SIM fournies lors de VOTRE achat ou aux autres éléments ne portant pas la marque BlackBerry et qui ne sont pas fabriqués par ou pour le compte de RIM ;
- (viii) si VOUS n'êtes pas à même de fournir une preuve d'achat indiquant que VOUS êtes l'acheteur initial de l'Appareil BlackBerry ainsi que la date et le lieu de l'achat original.

La présente Garantie limitée porte uniquement sur le matériel électronique et se limite à l'Appareil BlackBerry ; elle ne couvre pas les logiciels livrés, préchargés ou distribués par RIM ou un tiers, même si lesdits logiciels sont emballés ou vendus avec l'Appareil BlackBerry, ou s'ils sont commercialisés pour l'Appareil BlackBerry ultérieurement. Les accords de licence de logiciels s'appliquent à VOTRE utilisation des logiciels associés à l'Appareil BlackBerry. La licence de logiciel relative au logiciel propriétaire de RIM fourni avec l'Appareil BlackBerry est décrite dans l'accord de licence de logiciel RIM applicable.

Sauvegarder vos données. VOUS devez sauvegarder les données, logiciels, applications et informations relatifs à VOTRE Appareil BlackBerry régulièrement afin de les préserver d'éventuels problèmes de fonctionnement, y compris avant toute restitution d'un Appareil BlackBerry. La sauvegarde des données relève de VOTRE responsabilité et non de celle de RIM, du détaillant auprès duquel Vous avez acheté l'Appareil BlackBerry, ou des fournisseurs de service qui VOUS fournissent les services, réparations ou remplacements d'un Appareil BlackBerry, y compris, notamment, en cas de perte de données ou de dommages résultant de l'utilisation de logiciels de synchronisation. VEUILLEZ RETIRER TOUS LES PÉRIPHÉRIQUES OU MÉMOIRES ET/OU TOUTES LES INFORMATIONS PERSONNELLES OU CONFIDENTIELLES AVANT DE RETOURNER VOTRE APPAREIL BLACKBERRY. AU COURS DE L'ENTRETIEN, DE LA RÉPARATION OU DU REMPLACEMENT, IL SE PEUT QUE LE CONTENU DE VOTRE APPAREIL BLACKBERRY SOIT EFFACÉ ET/OU REFORMATÉ/RECONFIGURÉ COMME LORS DE L'ACHAT DE L'APPAREIL (COMPTE TENU DES MISES À JOUR ET DES NOUVELLES VERSIONS DE LOGICIELS SOUMISES À L'ACCORD DE LICENCE DE LOGICIEL DE LA SOLUTION BLACKBERRY), ET QUE DES PÉRIPHÉRIQUES OU DE LA MÉMOIRE SOIENT SUPPRIMÉS ET NE VOUS SOIENT PAS RESTITUÉS. Pour plus de clarté, la présente Garantie limitée ne couvre pas la sauvegarde, la récupération ou la réinstallation de VOS données, logiciels ou applications sur l'Appareil BlackBerry.

Comment retourner votre Appareil BlackBerry. La présente Garantie limitée VOUS est fournie par Research In Motion Limited. Afin de déterminer si VOTRE Appareil BlackBerry nécessite un service garanti et de recevoir les instructions concernant la manière de retourner VOTRE Appareil BlackBerry, veuillez consulter les Coordonnées de garantie correspondant à chaque Appareil BlackBerry fournies dans le tableau de la rubrique Couverture de la garantie du fabricant ci-dessus.

Lorsque vous contactez RIM ou un prestataire de service agréé par RIM par téléphone, des frais peuvent vous être facturés. Il VOUS sera peut-être demandé de nous aider à diagnostiquer le problème présenté par VOTRE Appareil BlackBerry et/ou à nous fournir la preuve d'achat indiquant que VOUS êtes l'acheteur initial de l'Appareil BlackBerry ainsi que la date et le lieu de l'achat original. Les options de garantie de service, les délais de réponses et les frais (le cas échéant) diffèrent en fonction des pays. **SI VOTRE APPAREIL BLACKBERRY EST RETOURNÉ PENDANT LA PÉRIODE DE GARANTIE, MAIS QU'IL N'EST PAS COUVERT EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE, CERTAINS FRAIS ET CONDITIONS SONT SUSCEPTIBLES DE S'APPLIQUER AU TITRE DE LA RÉPARATION OU DES DÉMARCHES ENTREPRISES. SI VOUS NE VIVEZ PAS DANS LE PAYS OÙ L'APPAREIL BLACKBERRY VOUS A ÉTÉ VENDU :**

- (A) LA GARANTIE DE RÉPARATION OU DE SERVICE PEUT NE PAS ÊTRE POSSIBLE ;
- (B) IL PEUT VOUS ÊTRE DEMANDÉ DE CONSENTIR À CERTAINES CONDITIONS ET/OU DE PAYER CERTAINS FRAIS (Y COMPRIS, NOTAMMENT, DES FRAIS D'EXPÉDITION ET DE MANUTENTION) ; ET
- (C) LA GARANTIE DE RÉPARATION ET DE SERVICE, SI CELLE-CI EST POSSIBLE, EST SUSCEPTIBLE DE S'APPLIQUER DANS DES DÉLAIS PLUS LONGS QUE LES DÉLAIS HABITUELS.

Recours exclusifs. SAUF SI LA LOI INTERDIT FORMELLEMENT À RIM (NOTAMMENT SI VOUS DISEZ DE DROITS DU CONSOMMATEUR EN SUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE) DE LIMITER OU D'EXCLURE VOS RECOURS CONCERNANT VOTRE APPAREIL BLACKBERRY, LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE FAIT ÉTAT DE VOS RECOURS EXCLUSIFS CONCERNANT VOTRE APPAREIL BLACKBERRY ET TOUTE AUTRE GARANTIE, CONDITION OU DÉCLARATION, DE QUELQUE NATURE QU'ELLE SOIT, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE ET/OU D'ADAPTATION A UN USAGE PARTICULIER EST, PAR LES PRÉSENTES, EXCLUE, ET ELLE NE SAURAIT S'APPLIQUER NI AVOIR QUELQUE EFFET QUE CE SOIT.

Limitation de responsabilité. SAUF SI LA LOI L'INTERDIT FORMELLEMENT À RIM (NOTAMMENT SI VOUS DISEZ DE DROITS DU CONSOMMATEUR EN SUS DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE) OU SI UN PAYS, UN ÉTAT OU UNE PROVINCE DANS LEQUEL/LAQUELLE VOUS VIVEZ NE PERMET PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DES DOMMAGES INDIRECTS, EN AUCUN CAS, RIM OU QUICONQUE AGISSANT AU NOM OU EN ASSOCIATION AVEC RIM (NOTAMMENT CONCERNANT LA FABRICATION, LA FOURNITURE, LA DISTRIBUTION, LA VENTE, LA RÉPARATION OU LA RESTITUTION D'UN APPAREIL BLACKBERRY) NE SERA TENU RESPONSABLE D'ÉVENTUELS DOMMAGES OU PERTES INDIRECTS, SPÉCIAUX OU CORRÉLATIFS, QUELS QU'ILS SOIENT (NOTAMMENT, LES DOMMAGES POUR PERTE DE PROFITS, L'INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, LA PERTE OU LA CORRUPTION D'INFORMATIONS (Y COMPRIS LES DONNÉES), OU AUTRES PERTES D'ORDRE PÉCUNIAIRE) RÉSULTANT DE L'UTILISATION OU DE L'INCAPACITÉ D'UTILISER L'APPAREIL BLACKBERRY, MÊME SI RIM OU UNE PERSONNE AGISSANT EN SON NOM A ÉTÉ INFORMÉ(E) DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CETTE LIMITATION VISE À S'APPLIQUER ET S'APPLIQUE QUE LESDITS DOMMAGES FASSENT L'OBJET D'UNE RÉCLAMATION, QU'ILS SOIENT ÉVALUÉS OU QU'ILS DONNENT LIEU À UNE PROCÉDURE OU À UNE ACTION EN RESPONSABILITÉ DÉLICTEUELLE OU CONTRACTUELLE, OU RELATIVEMENT À LA GARANTIE OU À TOUTE AUTRE THÉORIE JURIDIQUE. LA RESPONSABILITÉ DE RIM ET DE QUICONQUE AGIT EN SON NOM OU EN ASSOCIATION AVEC RIM ENVERS VOUS CONCERNANT UNE PERTE OU UN DOMMAGE RELEVANT DE LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE NE SAURAIT DÉPASSER AU TOTAL LE PRIX D'ACHAT NET QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR L'APPAREIL BLACKBERRY OU LE COÛT DU REMPLACEMENT DE L'APPAREIL BLACKBERRY AFFECTÉ, LE MONTANT LE PLUS ÉLEVÉ ÉTANT RETENU. Ce qui précède ne saurait en aucune manière restreindre la responsabilité en cas de décès ou de blessure corporelle, ou la responsabilité légale en cas d'acte intentionnel, de négligence ou d'omission grave.

Loi applicable. LES LOIS DU PAYS, DE L'ÉTAT, DE LA PROVINCE OU DE LA JURIDICTION ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT PARAGRAPHE RÉGIRONT :

- (A) LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE ET SON INTERPRÉTATION, TOUTE INFRACTION Y AFFÉRENTE AINSI QUE SA VALIDITÉ, ET
- (B) TOUTE PLAINTÉ, TOUT LITIGE OU DIFFÉREND (QUE CES PLAINTES SOIENT DE NATURE CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTRE, ANTÉRIEURES, PRÉSENTES OU FUTURES, STATUTAIRES, EN COMMON LAW OU EN ÉQUITÉ) ENTRE VOUS ET RIM RÉSULTANT OU LIÉS À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE.

LES LOIS APPLICABLES DU PAYS TEL QU'ÉTABLI DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS S'APPLIQUERONT EN FONCTION DU LIEU OÙ VOUS ÊTES DOMICILIÉ ET EXCLUENT TOUT TEXTE DE LOI CONCERNANT LES CONFLITS DE LOIS.

RÉSOLUTION DES LITIGES/ARBITRAGE. TOUT DÉSACCORD OU LITIGE RÉSULTANT DE, OU LIÉ À, LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE DEVRA ÊTRE RÉSOLU PAR ARBITRAGE DÉFINITIF ET EXÉCUTOIRE CONFORMÉMENT AUX RÈGLES D'ARBITRAGE ÉNONCÉES DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS EN FONCTION DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE : (I) L'ARBITRAGE SE DÉROULERA SUR LE LIEU DE L'ARBITRAGE ET L'ARBITRAGE SE FERA EN ANGLAIS : (II) LE NOMBRE D'ARBITRES SERA DE UN (1) ET (III) L'ARBITRE SERA NOMME EN FONCTION DESDITES RÈGLES D'ARBITRAGE. TOUTES LES QUESTIONS LIÉES A UN ARBITRAGE RELATIF À LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITE SERONT TENUES DANS LA PLUS STRICTE CONFIDENTIALITÉ DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI. LES ÉVENTUELS LITIGES ENTRE LES PARTIES OU IMPLIQUANT UNE AUTRE PERSONNE QUE VOUS NE POURRONT ÊTRE RASSEMBLES OU COMBINÉS SANS L'ACCORD PRÉALABLE ÉCRIT DE RIM.

VOTRE lieu de résidence	Lois applicables	Règles d'arbitrage	Lieu de l'arbitrage
Afrique	Angleterre et Pays de Galle	London Court of International Arbitration Rules (Règles de la Cour internationale d'arbitrage de Londres)	Londres (Angleterre)
Asie	New York	London Court of International Arbitration Rules (Règles de la Cour internationale d'arbitrage de Londres)	New York (États-Unis)
Europe	Angleterre et Pays de Galle	London Court of International Arbitration Rules (Règles de la Cour internationale d'arbitrage de Londres)	Londres (Angleterre)
Moyen-Orient	Angleterre et Pays de Galle	London Court of International Arbitration Rules (Règles de la Cour internationale d'arbitrage de Londres)	Londres (Angleterre)
Amérique du Nord	New York	Commercial Arbitration Rules of the American Arbitration Association (Règles d'arbitrage commercial de l'Association américaine d'arbitrage)	New York (États-Unis)
Amérique du Sud	New York	Commercial Arbitration Rules of the American Arbitration Association (Règles d'arbitrage commercial de l'Association américaine d'arbitrage)	New York (États-Unis)

Confidentialité. Les données relatives au client reçues par RIM seront utilisées, traitées, transmises et divulguées conformément à la Politique de confidentialité de RIM (disponible sur <http://www.blackberry.com/legal/privacy.shtml>) afin de réaliser les services de la garantie décrits dans la présente Garantie limitée. Cela peut signifier que nous obtenons VOS données et l'Appareil BlackBerry de prestataires de service, de détaillants, de revendeurs et de distributeurs impliqués dans la chaîne de possession de l'Appareil BlackBerry pour lequel les services de la garantie sont réalisés, et que nous les transférons à des sous-traitants et filiales de RIM ou à des prestataires de services de RIM.

Dispositions diverses. En cas de conflit entre la présente Garantie limitée et toute autre garantie qui VOUS est fournie, y compris, notamment, dans l'emballage de l'Appareil BlackBerry, les dispositions de la présente Garantie limitée seront appliquées par RIM dans la mesure où elles n'entrent pas en conflit. Si une des conditions, dispositions ou un des paragraphes de la présente Garantie limitée était réputé(e) nul(le), illégal(e) ou inexécutable, la validité ou le caractère exécutoire des autres conditions, dispositions et paragraphes de la présente Garantie limitée n'en seraient pas affectés.